



6

## Conseil des droits de l'homme

14<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Pakistan

Genève, le 30 octobre 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Pakistan et félicite le Pakistan pour la ratification du Pacte II ainsi que de la Convention contre la torture, comme l'avait recommandé entre autres la Suisse lors du premier cycle de l'EPU. La Suisse salue également la levée de la plupart des réserves formulées initialement lors des ratifications. **La Suisse recommande aux autorités de lever les réserves restantes relatives au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention contre la torture.**

La protection des minorités ethniques et religieuses revêt pour notre pays une importance particulière. Pour cette raison, la Suisse **recommande au Pakistan de s'assurer que les lois sur le blasphème et leur application soient conformes au droit international.**

Bien que le Pakistan ait adopté plusieurs lois visant à protéger les droits des femmes, ceci ne suffit cependant pas. **La Suisse recommande au Pakistan de créer des mécanismes de protection et de soutien aux victimes de violence domestique ou sexospécifique.**

**Enfin, la Suisse recommande au Pakistan de renforcer ses efforts dans la lutte contre l'impunité concernant les cas de disparitions forcées en poursuivant tous les responsables en justice.**

Merci, Madame la Présidente.